

**Conseil économique
et social****Union africaine****Groupe des Nations Unies
pour le développement**E/ECA/RCM/18/INF/1
Distr. générale
9 mars 2017Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique
Dix-huitième session
Première réunion conjointe du Mécanisme
de coordination régionale pour l'Afrique et du
Groupe des Nations Unies pour le développement
Dakar, 25 et 26 mars 2017**Union africaine**

Projet d'aide-mémoire

I. Rappel

1. Dans sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a prescrit d'organiser périodiquement des réunions des institutions et organismes du système des Nations Unies dans les cinq régions, le but étant de promouvoir synergie et cohérence aux fins d'une action coordonnée du système des Nations Unies pour traiter les besoins prioritaires de chaque région. La première série de réunions s'est tenue en 1999 sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale. Depuis 2000, les réunions sont convoquées par les Secrétaires exécutifs respectifs des cinq commissions régionales désignés Coordonnateurs stratégiques des mécanismes de coordination régionale (MCR).

2. Lesdits mécanismes se veulent des instances de consultation entre institutions, programmes, organismes, fonds et bureaux du système des Nations Unies intervenant dans la région considérée. En 2002, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique), ayant jusque-là vocation consultative, s'est mué en instance de réunions annuelles qui sont pour, les organismes et institutions du système des Nations Unies opérant en Afrique l'occasion d'échanges d'informations sur leurs activités respectives et de coordonner leurs stratégies d'exécution de programmes à titre d'appui aux initiatives de l'Union africaine (UA).

3. En outre, dans sa résolution 57/7 l'Assemblée générale a demandé aux organismes des Nations Unies en Afrique de coordonner leurs activités par l'intermédiaire du MCR-Afrique, pour appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). De même, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, dans sa décision Assembly/AU/ Dec.587 (XXV) de 2015, a indiqué que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine devrait reposer sur le cadre d'un nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 (PAIDA). Succédant au Programme décennal de renforcement des capacités 2006 (pour l'Union africaine), le PAIDA servira

de plateforme globale à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, adossée à l'Agenda 2063. Le MCR vient donc permettre aux organismes des Nations Unies d'agir ensemble à la faveur du PAIDA et de mieux coordonner dans la cohérence leur appui à l'Union africaine et ses organes et organismes.

4. Lors de ses réunions annuelles, le MCR-Afrique dresse le bilan de ce qui aura été fait pour gagner en efficacité dans la coopération, la collaboration et la coordination entre les organismes des Nations Unies et l'Union africaine et ses organes, le but étant de donner toute son efficacité à la contribution des Nations Unies au développement de l'Afrique. Les réunions sont également le lieu de débats sur des questions thématiques ou nouvelles qui intéressent le programme de développement du continent et de dégager des prescriptions politiques rationnelles. Pour soutenir le programme de développement de l'Union africaine et obéissant en cela au thème retenu par l'Union africaine pour 2017, les organismes des Nations Unies présents en Afrique ont choisi pour thème de la dix-huitième réunion du MCR-Afrique Rôle du Système des Nations Unies pour tirer parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse.

5. Aux paragraphes 145 et 146 de sa résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, a encouragé le système des Nations Unies pour le développement à renforcer sa collaboration avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et avec les banques régionales, selon qu'il convient et conformément à leurs mandats respectifs. Elle a également prié les commissions régionales et les fonds, programmes, institutions spécialisées et autres entités du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional de renforcer encore la coopération et la coordination entre elles et avec leurs sièges respectifs, en consultation étroite avec les gouvernements des pays intéressés, afin d'améliorer du fonctionnement du système des Nations Unies. Dans le document intitulé «Appui aux États membres pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030- Déclaration de collaboration» signé par le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et le Coordonnateur des commissions régionales de l'ONU¹, il a été décidé que les commissions régionales et les équipes du GNUD renforceraient dans les différentes régions la coopération entre le MCR convoqué par la commission régionale concernée et l'équipe compétente du GNUD-régional, le but étant d'accroître l'impact des activités de développement des Nations Unies dans le respect des priorités arrêtées par les États membres de la sous-région concernée.

6. La Déclaration de collaboration invite les commissions régionales et le système des Nations Unies pour le développement à aider les États membres à assurer le suivi et l'examen du Programme 2030 aux niveaux national, régional et mondial, notamment par l'intermédiaire des forums régionaux de développement durable. Il s'agit ainsi d'instituer un lien et une interaction systémiques, opportuns et cohérents entre les trois niveaux, et, selon qu'il conviendra, en collaborant à l'occasion de l'établissement de rapports régionaux interinstitutions. La Déclaration de collaboration invite également les commissions régionales et le système des Nations Unies pour le développement à entreprendre toutes autres activités de coopération nécessaires pour accompagner les programmes de développement durable des États membres.

7. Conformément à l'esprit de l'Examen quadriennal de 2016, à la Déclaration de collaboration susmentionnée, aux conclusions des réunions précédentes du MCR-Afrique et des réunions du GNUD régional pour

¹ Peut-être consulté sur <https://undg.org/wp-content/uploads/2016/05/Statement-of-Collaboration-RECs-UNDG-Reg-UNDGs-on-SDGs-1-Jan-2016.pdf>.

l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe et l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale) - pour la première fois, la partie initiale de la dix-huitième réunion prendra la forme d’une réunion conjointe. À cette fin, le MCR-Afrique et le GNUD des sous-régions de l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe et de l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale planifieront et organiseront conjointement un débat d’orientation de haut niveau sur le thème « Le rôle du Système des Nations Unies pour tirer le meilleur parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » le 25 mars 2017 à Dakar (Sénégal).

II. Investir dans la jeunesse africaine

A. Tirer le meilleur parti du dividende démographique

8. La jeunesse africaine constitue un atout non négligeable dans la quête d’une croissance durable ; encore faut-il pouvoir en exploiter véritablement le potentiel. Le recul de la mortalité infantile et l’allongement de l’espérance de vie contribuent à l’augmentation de la population et, chose plus importante encore, de la part de la population en âge de travailler. Il ressort de certaines études que la population du continent représentera 3,2 milliards de l’augmentation prévue de 4 milliards de la population mondiale d’ici 2100.² et que la population d’âge actif en Afrique, en particulier les jeunes, augmentera de 2,1 milliards pendant la même période l’augmentation globale nette devant être de 2 milliards. En outre, étant donné le recul des taux de mortalité et de fécondité, la part de la population en âge de travailler devrait passer d’environ 54 % en 2010 à un maximum d’environ 64 % en 2090.

9. À en juger par ces tendances, cette évolution devrait bénéficier à l’Afrique quand on sait que la part croissante de sa population en âge de travailler pourrait venir stimuler sa croissance économique future la plupart des économies avancées voyant alors leur population vieillir. Cette mutation démographique sera d’autant plus importante pour l’Afrique que la part de sa part de la population active mondiale qui devrait passer de 12,6 % en 2010 à plus de 41 % d’ici 2100 viendra ainsi soutenir la transformation structurelle amorcée par les économies africaines.

10. En théorie, toute mutation démographique caractérisée par une augmentation de la population en âge de travailler devrait être porteuse de bénéfices d’ordre économique et social. En effet, dûment exploitée, cette mutation peut produire un « dividende démographique », résultante d’une croissance plus forte.³ On explique ainsi en partie le "Miracle asiatique", par le dividende démographique engrangé par plusieurs pays d’Asie. Aussi, la mutation démographique en Afrique peut-elle contribuer à la prospérité partagée – en venant stimuler la croissance économique future et élever l’Afrique au rang d’acteur sur la scène mondiale. L’Afrique doit tirer parti de sa population en âge de travailler, qui augmente alors que le reste du monde assiste pour l’essentiel au déclin de sa main-d’œuvre. Afin de récolter le dividende démographique, les pays africains devront se donner de solides politiques économiques propres à accompagner les mutations démographiques dont il résulte et à permettre d’offrir des emplois productifs à ces nouveaux travailleurs et, ainsi de soutenir l’essor des taux de croissance et des revenus par habitant.

11. Tous les Africains pourraient tirer parti de ce dividende démographique à la faveur de quatre facteurs supplémentaires, dont devraient s’inspirer les

² Paulo Drummond, Vimal Thakoor and Shu Yu, “Africa Rising : Harnessing the Demographic Dividend”, Document de travail 14/143 du FMI (Washington, D.C., Fonds monétaire international, 2014).

³ Ibid.

politiques régionales et nationales.⁴ premièrement, du fait de la baisse des taux de fécondité, un plus grand nombre de femmes pourront participer à la population active, ce qui viendra augmenter la taille de cette population. Deuxièmement, le volume de l'épargne globale augmentera quand on sait que les adultes en âge de travailler économisent en général plus que les autres groupes, ce qui viendra favoriser de plus gros investissements et stimuler la croissance. Troisièmement, étant donné la baisse des naissances résultant du recul du taux de fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie, il faudra investir davantage dans les soins de santé et l'éducation - ce qui contribuera à créer une population active en meilleure santé, mieux éduquée et donc plus productive. Quatrièmement, la demande intérieure de biens et de services augmenterait également du fait de la hausse de la population, ce qui viendra stimuler la croissance économique.

12. Pour tirer parti du dividende démographique il faudra accorder la priorité à la mise en valeur du capital humain, notamment en élargissant la portée de systèmes de santé et d'éducation de qualité et en donnant aux femmes et aux filles le pouvoir d'exercer leurs droits en matière de procréation pour donner ainsi aux jeunes la chance de poursuivre leurs études, d'entrer sur le marché du travail, de créer de nouvelles entreprises et de contribuer à bâtir un avenir durable.

13. Pour exploiter le dividende démographique les pays devront appréhender la dynamique des populations aux niveaux national et local. Il s'agira de collecter et d'analyser des données de qualité, de concevoir et mettre en œuvre des politiques en se fondant sur des éléments d'information factuels, y compris d'organiser la gestion des connaissances, en sorte de réduire la courbe d'apprentissage les uns des autres, en favorisant l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales entre eux.

14. Pour tirer parti du dividende démographique, chaque pays devra se donner les moyens d'absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail, d'accompagner sa politique démographique et d'une politique propre à lui permettre de réduire les taux de fécondité.⁵ Si l'on part de l'hypothèse que tous les nouveaux arrivants sur le marché du travail ne trouvent pas d'emploi et que la part de la population active reste constante au niveau de 2010, il ressort d'études que le PIB par habitant de l'Afrique en 2050 fera plus que tripler pour avoisiner 2 000 dollars É.-U. en termes réels comparé au PIB moyen par habitant de 600 dollars en 2010.⁶ En revanche, si tous les nouveaux arrivants sont absorbés par le marché du travail, on estime que le PIB par habitant progressera encore de 25 % d'ici à 2050 et de 54 % d'ici à 2100. Il ressort également d'études que si, dans le meilleur des cas, des politiques judicieuses et le recul de la fécondité viennent accompagner la création d'emplois, cette progression sera de l'ordre de 50 % d'ici à 2050 et de 120 % d'ici 2100.

15. Les pays africains devront tendre leurs politiques macroéconomiques vers la création d'emplois décents et de qualité qui leur permettent d'absorber les nouveaux arrivants et d'augmenter la productivité globale. À cette fin, il leur faudra associer pleinement le secteur privé à cette entreprise, éliminer les obstacles à l'accès au marché du travail, en particulier des femmes et des jeunes, et rendre les produits africains plus compétitifs sur les marchés mondiaux. Pour tirer le meilleur parti possible du dividende démographique,

⁴ Oded Galor and David N. Weil, "Population, Technology and Growth: From Malthusian Stagnation to the Demographic Transition and Beyond", *American Economic Review*, vol. 90, No. 4 (2000), pp. 806–828. Voir également David E. Bloom et autres "Fertility, Female Labour Force Participation, and the Demographic Dividend", *Journal of Economic Growth*, vol. 14, No. 2 (2009), pp. 79–101.

⁵ Vimal Thakoor et John Wakeman-Linn, *Surf the Demographic Wave*, Finance and Development (Washington, D.C., Fonds monétaire international, 2016).

⁶ Paulo Drummond, Vimal Thakoor et Shu Yu, « Africa Rising: harnessing the demographic dividend »

les pays africains devront adopter un mode de développement intégré, qui les conduisent à consentir simultanément de gros investissements dans leurs politiques et programmes sociaux et économiques, ces investissements devant tendre à ouvrir les perspectives sociales requises et s'inscrire dans le cadre d'une planification à moyen et long terme qui envisagerait dans la durée de mettre en valeur le capital humain, favoriserait l'apprentissage et une bonne santé tout au long de la vie et ouvrirait de nouvelles perspectives à la participation du public et des citoyens à tous les âges à la vie de la société, dans le respect des droits de l'homme.

16. Les pays africains devront également accroître leurs investissements dans la formation du capital humain, et notamment consentir des investissements ciblés dans l'éducation et la santé, ces investissements étant nécessaires pour accélérer la mutation démographique et améliorer la productivité de la main-d'œuvre. Ils devront également compléter ces investissements en améliorant leurs politiques en matière agricole et d'urbanisme. Ils devront sans doute entreprendre de développer le secteur financier, le but étant de canaliser efficacement l'épargne vers l'investissement pour soutenir la hausse de l'emploi et de la croissance. En outre, il leur faudra organiser des régimes de retraite viables en faveur des futurs 500 millions de retraités.

B. Agir sans tarder : un impératif

17. L'Afrique ne doit pas attendre que s'opère la mutation démographique pour agir. Le chômage des jeunes sur le continent est inquiétant. Selon la Banque mondiale, les jeunes représentent 60 % de tous les chômeurs africains. Les jeunes femmes africaines sont les moins bien loties sur le marché du travail, l'homme pouvant, à compétences et expérience égales, trouver un emploi plus facilement que la femme. À long terme, les pays africains seront en mesure de se donner des politiques propres à leur permettre d'éliminer certains des plus énormes obstacles à l'emploi, notamment l'éducation de base.⁷

18. Premièrement, les gouvernements devront investir davantage dans l'éducation, en particulier ouvrir plus grandes les portes de l'enseignement secondaire et supérieur, pour soutenir le nécessaire perfectionnement de la main-d'œuvre. Le faible niveau d'éducation de la jeunesse africaine est un facteur important venant expliquer le sous-emploi des jeunes, un monde du travail en mutation rapide exigeant des compétences techniques pointues. De nombreux pays africains ont réussi à améliorer l'accès à l'éducation de base, sans cependant accorder l'intérêt qu'elle a à l'éducation de qualité. L'éducation de base fournit à l'individu les rudiments et connaissances de base propres à lui permettre de poursuivre ses études. Les politiques d'éducation et de formation doivent tendre à améliorer autant que possible la qualité de l'éducation, à réduire le phénomène d'abandons scolaires et des redoublements, et faire de l'école l'occasion d'acquérir une éducation précieuse, tout en entreprenant de remédier aux sérieuses carences des choix de principe qui viennent décourager l'avancement et la poursuite des études au-delà du cycle primaire.

19. Deuxièmement, les pays africains devront élargir le champ de leurs programmes actuels en faveur de la jeunesse, le but étant de pouvoir venir plus efficacement à bout des obstacles à l'emploi et à l'autonomisation des jeunes en s'inspirant des bonnes pratiques reconnues dans le monde. Il leur faudra instituer de nouveaux programmes en faveur des jeunes ou réformer les programmes actuels en sorte d'y envisager des mesures propres à leur

⁷ Maddalena Honorati and Sara Johansson de Silva, "Harnessing Youth Potential in Ghana : A Policy Note" (Washington, D.C., Document de travail de la Banque mondiale, 2016).

permettre de résoudre les multiples problèmes auxquels les jeunes doivent faire face, comme l'accès au crédit, à des informations et réseaux, de meilleure qualité et les difficultés propres aux femmes qui travaillent. Selon les pratiques optimales internationales, les facteurs qui conditionnent la réussite des programmes d'emploi des jeunes tiennent à des approches intégrées qui permettent de faire face aux différents types d'obstacles rencontrés en ce domaine, à l'adaptation de la formation à la demande, à l'insertion de modules de formation non technique, à la formation en cours d'emploi, à la participation du secteur privé, à la conception et à l'exécution des programmes et au soutien postérieur à l'exécution de tout programme.

20. Enfin, les pays africains devront se donner des politiques sensibles à la problématique du genre et aux préoccupations propres à la jeunesse ainsi que des politiques plus ambitieuses pour soutenir la création d'entreprises et d'emplois. Les jeunes en quête d'emploi- y compris d'emploi indépendant- font face à de plus énormes difficultés (et les femmes encore plus que les hommes) que les travailleurs adultes dans la même situation. Les pays devront faire une place à la problématique du genre dans leurs programmes d'emplois et d'autonomisation des jeunes, l'objectif étant d'ouvrir plus grandes les portes du marché du travail aux femmes.

21. Les pays africains doivent offrir aux jeunes du continent des perspectives d'emplois plus productifs et de qualité. Ces jeunes peinent d'autant plus à réussir qu'ils doivent faire face à nombre d'obstacles, notamment le manque d'accès au crédit, l'insuffisance de compétences (de gestion d'entreprise, par exemple) et le manque d'expérience du marché de l'emploi ou de la création d'entreprises. Les gouvernements africains doivent contribuer grandement à arrêter de solides programmes de nature à leur permettre de résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes, y compris les jeunes femmes.

22. De 2012 – date de la Conférence des ministres de l'économie et des finances en 2012 à Abidjan- au lancement de la Feuille de route de l'Union africaine sur le dividende démographique en 2017, les pays africains n'ont cessé de manifester de plus en plus résolument la volonté de tirer profit du dividende démographique. Lors de la Conférence régionale africaine sur la population et le développement consacrée au thème « Tirer parti du dividende démographique en Afrique », les pays africains ont adopté la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique au-delà de 2014. Depuis, au moins un tiers des pays africains ont consacré des études à la question.⁸

III. Objectifs de la dix-huitième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

23. Les réunions du MCR-Afrique sont pour l'ONU et l'Union africaine l'occasion de réfléchir aux moyens de porter de l'avant le programme de développement de l'Afrique. La dix-huitième réunion a ainsi retenu pour thème « Le rôle du système des Nations Unies pour tirer pleinement parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » à la suite du choix fait par le Sommet de l'Union africaine. Les participants pourront examiner des politiques factuelles inclusives propres à permettre à l'Afrique de se donner les moyens de tirer parti du dividende démographique, notamment en favorisant l'éducation et l'autonomisation des individus et en

⁸ Conseil national pour la population et le développement, Fond des Nations Unies pour la population (Bureau de pays du Kenya) et African Institute for Development Policy, Demographic Dividend Knowledge Sharing Symposium in East and Southern Africa (Kenya, 2015). Peut être consulté sur <http://esaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/ESARO%20DD%20Regional%20Knowledge%20Sharing%20Symposium%20Summary-Final.pdf>.

ouvrant des perspectives d'emploi, y compris d'emploi décent à une jeunesse qualifiée en bonne santé.

24. Cela étant, le débat d'orientation, qui sera organisé conjointement avec le GNUD régional (Afrique de l'Est et Afrique australe et Afrique de l'Ouest et Afrique centrale) et le MCR-Afrique, lors de la dix-huitième session le 25 mars 2017 sera l'occasion de s'arrêter sur les stratégies propres à permettre d'accélérer la mutation démographique et de créer les conditions de l'exploitation du dividende démographique, y compris de définir des cadres pour organiser la participation active et productive des jeunes au l'activité économique .

25. Les participants s'intéresseront également au mécanisme qui viendrait permettre de renforcer la collaboration entre tous les partenaires du MCR-Afrique, ainsi qu'à tous domaines susceptibles de telle ou telle intervention conjointe avec les équipes du GNUD régional. Les conclusions du débat d'orientation viendront enrichir les discussions de la réunion du GNUD régional de 2017, qui sera l'occasion pour les équipes du GNUD régional d'arrêter leurs priorités pour l'année.

26. Dans sa résolution 71/254 du 23 décembre 2016, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à « apporter, s'il y a lieu, un appui prévisible en vue d'une application pleine, effective et efficace du Cadre ». Partant de cette résolution, les participants à la dix-huitième session réfléchiront aux moyens de mobiliser un appui aux fins de la mise en œuvre effective du cadre du PAIDA.

27. De plus, les participants examineront le programme de travail du MCR-Afrique pour 2017 et 2018, le but étant de veiller à voir convenablement aligner les nouveaux groupes thématiques sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ainsi que d'autres propositions tendant à renforcer le MCR-Afrique.

IV. Résultats escomptés

28. La réunion devrait aboutir aux résultats suivants :

- a) Un consensus s'agissant de l'appui coordonné que l'ONU viendra apporter à l'Union africaine et à ses États membres pour leur permettre de tirer parti du dividende démographique ;
- b) Un consensus autour d'un cadre de collaboration entre tous les partenaires du MCR-Afrique, y compris les équipes du GNUD régional ;
- c) Un consensus autour du mécanisme de mise en œuvre du cadre du PAIDA ;
- d) Un consensus concernant le programme de travail biennal du MCR-Afrique et de ses nouveaux groupes thématiques pour 2017 et 2018.

V. Produits

29. Les produits de la réunion seront un document final, le rapport sur les travaux de la réunion, des communiqués de presse et des Publications sur le Web.

VI. Organisation

30. Le premier jour de la dix-huitième réunion du MCR-Afrique sera consacré à des discussions approfondies sur le thème retenu, la deuxième journée devant être l'occasion d'examiner des questions importantes

concernant le renforcement du MCR-Afrique. Une réunion préliminaire à l'intention des coordonnateurs du MCR-Afrique a eu lieu en février 2017.

31. La dix-huitième réunion du MCR-Afrique sera co-présidée par le Vice-Secrétaire général de l'ONU, le Président du GNUM-régional et le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine.

VII. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session
2. Discussions sur le thème de la réunion : « *Le soutien du système des Nations Unies pour tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse* »
3. Discussion sur le renforcement de la collaboration entre tous les partenaires du MCR-Afrique, y compris les équipes du GNUM régional
4. Discussion sur la mise en œuvre du PAIDA
5. Examen du rapport intérimaire du MCR-Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale
6. Examen du programme de travail biennal du MCR-Afrique
7. Questions diverses
8. Résumé des conclusions et perspectives d'avenir
9. Allocutions de clôture.

VIII. Documentation de la réunion

32. Les documents de la réunion seront les suivants :
- a) Aide-mémoire
 - b) Nouveau partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique (2017-2027) (PAIDA)
 - c) Programme de travail biennal provisoire du MCR-Afrique
 - d) Rapport intérimaire de synthèse sur les activités du MCR-Afrique
 - e) Brochure sur les réalisations du MCR-Afrique
 - f) Conclusions de la réunion préliminaire des coordonnateurs du MCR-Afrique
 - g) Matériaux promotionnels à l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine.

IX. Participants

33. Seront représentés à la réunion les organismes et institutions ci-après :
- Agence de planification et de coordination du NEPAD ;
 - Autorité intergouvernementale pour le développement ;
 - Banque africaine de développement ;
 - Commission de l'Union africaine ;
 - Communauté d'Afrique de l'Est ;

- Communauté de développement de l’Afrique australe ;
- Communauté des États sahélo-sahariens ;
- Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest ;
- Communauté économique des États de l’Afrique centrale
- Marché commun de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe ;
- Secrétariat du Mécanisme africain d’évaluation par les pairs ;
- Union du Maghreb arabe ;
- Tous les organismes et organisations du système des Nations Unies apportant un concours à l’Afrique, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ainsi que les membres des équipes du GNUD régional
- Les partenaires et amis du MCR-Afrique, y compris les organisations bilatérales.

X. Date et lieu

34. La dix-huitième réunion du MCR-Afrique se tiendra à Dakar les 25 et 26 mars 2017 ; la première journée qui sera consacrée à un débat conjoint du MCR-Afrique et du GNUD régional, sera précédée d’une réunion des coordonnateurs du MCR-Afrique, devant se tenir en février 2017.

XI. Nom et adresses des personnes à contacter

35. Pour plus d’informations sur la session, prière de contacter :

Secrétariat du Mécanisme de coordination régionale

M^{me} Nadine El-Hakim
Cabinet du Vice-Président de la Commission de l’Union africaine
Téléphone : +251 11 551 7700
Télécopie : +251 11 551 7844
Courriel : NadineH@africa-union.org

M^{me} Rawda Omar-Clinton
Administratrice de programme
Équipe d’appui à l’Union africaine et au NEPAD
Division du renforcement des capacités de la Commission économique pour l’Afrique
Téléphone : +251 11 544 3363,
Télécopie : +251 11 544 9900
Courriel : romar-clinton@uneca.org

Équipes du Groupe des Nations Unies pour le développement régional (Afrique de l’Est et Afrique australe)

M^{me} Julitta Onabanjo,
Directrice régionale du Fonds des Nations Unies pour la population
Téléphone : +27 11 603 5301
Cellulaire : +27 82 456 7212
Courriel : onabanjo@unfpa.org

M^{me} Jacqueline Olweya
Conseillère en matière de coordination régionale et chef du secrétariat du
GNUD-ESA
Téléphone : +254 20 762 5277
Cellulaire : +254 70 212 8765
Courriel : Jacqueline.olweya@one.un.org

M. Mensah Aluka
Spécialiste de la coordination régionale et chef du secrétariat du GNUD-WCA
Point E, SICAP-Cetamil
Boîte postale 5640, Dakar (Sénégal)
Téléphone : +221 77 529 50 55

XII. Dispositions administratives

36. Une note d'information renseignant sur les dispositions administratives et la logistique de la réunion sera distribuée sous peu.